

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse de la citoyenne Pelé, veuve Borne qui renonce au secours provisoire qui lui a été accordé, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse de la citoyenne Pelé, veuve Borne qui renonce au secours provisoire qui lui a été accordé, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 415;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14269_t1_0415_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

livres en exécution des précédents décrets. Cette citoyenne demande que son adresse soit jointe à ses autres pièces, et renvoyée au comité de liquidation pour fixer sa pension.

Renvoi au comité de liquidation (1).

58

La citoyenne Bouvet, femme du citoyen Patural, est admise à la barre; elle demande à la Convention nationale qu'elle fasse juger son mari, qui est en état d'arrestation à Paris.

La Convention nationale renvoie aux représentants du peuple qui sont à Commune-Affranchie, pour prononcer sur le sort du citoyen Patural (2).

59

Le citoyen Vigneron, cultivateur à Blanche (3), est admis à la barre; il offre à la Convention nationale une gerbe de bled qu'il désire être employée à la fête de l'Être-Suprême. Les pères de la patrie verront, dit-il, par cette production hâtive d'un territoire qui n'est pas précoce, que la nature se prononce contre les tyrans, et qu'elle féconde les efforts du peuple qui la venge (4).

On donne lecture de la lettre suivante :

[La commission d'agriculture et des arts au présid. de la Conv.; 19 prair. II] (5).

Le citoyen Vigneron, cultivateur à Blanche Couronne, district de Savenay, a envoyé une gerbe pour présage de la superbe récolte qui se prépare. Nous la présentons à la Convention nationale; si elle ordonne qu'elle entre dans la décoration de la fête qui doit se célébrer demain en l'honneur de l'Être Suprême, le vœu de ce zélé citoyen sera accompli.

Ainsi les pères de la patrie verront par ce produit hâtif d'un territoire qui n'est pas précoce, que la nature se prononce contre les tyrans et qu'elle seconde les efforts du peuple qui la venge.

BRUNEL, BANGIER, TISSOT (commissaires).

(Vifs applaudissements)

GOUPILLEAU (de Fontenay) : Je demande que cette gerbe, prémice de l'abondance, soit placée demain au champ de la Réunion sur l'autel de la patrie (6).

BOURSAULT : Vous venez de voir un signe de l'abondance des moissons qui nous sont promises et ce n'est pas seulement aux environs de la commune de Paris que la nature nous

prodigue ses dons; dans toute la République, les espérances sont les mêmes; aussi de toutes parts les cultivateurs réclament-ils pour que leur greniers soient vidés. Les circonstances avaient déterminé la réquisition des bleds, des foin, pailles etc., et les magasins des cultivateurs sont restés pleins. Il est sûr qu'ils ne sauront où loger la nouvelle récolte si on ne leur accorde ce qu'ils demandent : déjà, dans le département de Seine et Oise, les administrations ont laissé aux laboureurs l'usage de leurs greniers, et cet exemple sera sûrement suivi dans tous les autres départements. On applaudit (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, et la gerbe renvoyée aux inspecteurs de la salle, pour la faire porter à la fête de demain.

60

La citoyenne Laveaux, admise à la barre, réclame la liberté de son époux, qui est en état d'arrestation; elle se trouveroit trop heureuse, si, avec sa famille, il pouvoit assister à la fête de demain.

Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale (2).

61

La société populaire de Valençay, département de l'Indre, annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'armer et équiper un cavalier jacobin. Puisse, dit-elle, ce faible secours, réuni au don de 114 chemises, 14 draps, 3 paires de bas, une couverture, 15 paires de souliers, et 65 livres en numéraire, donnés pour les défenseurs de la Patrie, achever de briser les chaînes que nous avons trop longtemps portées sous le règne des tyrans ! Notre commune, composée à peine de 2300 habitants, vous prouve, par ces sacrifices, qu'elle contribuera de tout son pouvoir à consolider l'édifice de la liberté (3).

[Valençay, s.d.] (4).

« Citoyens,

Nous venons d'armer et d'équiper un cavalier jacobin; puisse ce faible secours réuni au don de 114 chemises, 14 draps 3 paires de bas, 1 couverture, 15 paires de souliers et 65 livres en numéraire, donnés pour les défenseurs de la patrie, achever de briser les chaînes, que nous avons trop longtemps portées sous le règne des tyrans. Cette commune composée à peine de 2300 habitants coopérera de tout son pouvoir à consolider l'édifice de la liberté élevé par vos mains; ce sacrifice considérable pour des sans culottes en est la preuve. S. et F. ».

GIBERT (présid.), LAROCHE (secrét.).

(1) P.V., XXXIX, 104. J. Sablier, n° 1366.

(2) P.V., XXXIX, 105.

(3) Blanche-Couronne, Loire-Inférieure.

(4) P.V., XXXIX, 105, J. Sablier, n° 1366; Ann. R. F., n° 190; Rép., n° 170; J. Perlet, n° 624; M.U., XL, 316; J. Mont., n° 43; Mess. soir, n° 659; C. Univ., 21 prair.; Mon., XX, 666; C. Eg., n° 659; Audit. nat., n° 623; Ann. patr., n° DXXIII.

(5) C 306, pl. 1162, p. 20; Audit. nat., n° 623.

(6) J. Fr., n° 622.

(1) Débats, n° 626, p. 309; Audit. nat., n° 623.

(2) P.V., XXXIX, 105.

(3) P.V., XXXIX, 106.

(4) C 305, pl. 1138, p. 17.